



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 19-6-2024 à 18 h 30

- :- :- :-

L'invitation à la séance du conseil municipal a été valablement effectuée par mail et courrier de convocation joint en date du 14-6-2024.

Les points de l'ordre du jour sont :

- 1- Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 12-4-24
- 2- Vote des délibérations :
 - Remboursement de factures
 - Tarif régie événements publics et tickets agents
 - Tarif régie cantine, garderie et mercredis récréatifs
 - Tarif régie location de salles
 - Tarif concessions : cavurnes avec terrain au cimetière
 - Consultation travaux cimetière dans le cadre de la reprise de concessions
 - Validation dépenses missions sécurité et contrôle de construction dans le cadre des travaux réalisés dans l'ancien café
 - Recrutement d'un agent administratif à temps complet non complet 28h/ semaine en contrat aidé
 - Adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais et participation financière
- 3- Information :
 - Tour de garde des élections
 - Diverses informations

Etaient excusé (e)s :

M. NAVEL Ludovic, procuration donnée à M. Julien HAUTREUX
Mme COUSAERT Delphine, Absente non excusée ; pas de procuration

Etaient présent (e)s :

Le Maire : M. VANTORRE Philippe

Mesdames et Messieurs les Adjoints
Mme DOCQUOIS Jocelyne, 1^{ère} Adjointe
M. OMBREUX Nicolas, 2^{ème} Adjoint
Mme HACCART Isabelle, 3^{ème} Adjointe
M. HAUTREUX Julien, 4^{ème} Adjoint

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) délégué(es)
Mme LHERBIER Anne
Mme DEGARDIN Anne-Marie
M. GALVAIRE Enguerran
M. DUFAY Mickael, Conseiller délégué

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) Municipaux :

M BENARD Gérald - Mme VAAST Céline - Mme ROUGEREZ Hélène- Mme VASSEUR Cathy - M. DESCAMPS Michel - M. LOOTEN Dominique - Mme CLERBOUT Linda - Mme DELORY Brigitte

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire tient à revenir sur les propos tenus par Mme B. DELORY dans le bulletin municipal :

- Au sujet du coût du fleurissement de la commune :

M. le Maire rappelle les termes du point 15 du Conseil municipal du 12-4-2024 :

* Prise de contact avec la Vie Active en vue d'assurer une *prestation d'entretien sur l'ensemble des espaces verts*, en raison de l'absentéisme de 3 agents titulaires (2 en maladie et 1 en disponibilité). *Devis 3 070 € HT*. En cas de retour des agents, cette prestation ne sera pas engagée.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 19-6-2024 à 18 h 30

- - - - -

- * Le choix de la commission environnement de remplacer une partie des fleurs annuelles par **des vivaces à floraisons échelonnées** et plantes grimpantes avec paillage des pieds pour éviter d'arroser trop souvent et limiter la pousse des mauvaises herbes. **Devis : 1 039.72 € HT**
- * Choix de **plantes annuelles** effectué en fonction de la situation ensoleillée ou pas. **Devis 3 340.80 € HT**
- * Rappel :
 - coût du fleurissement prévu en 2024 : $3\ 340.80\ € + 1\ 039.72\ € = 4\ 380.52\ €$ HT
 - et non 8 600.00€ comme indiqué par Madame Brigitte DELORY dans la tribune d'expression réservée à l'opposition

- Au sujet du coût relatif à la modification du règlement du Plan local d'urbanisme : 7 080 €

M. Le Maire fait remarquer à Mme DELORY qui a indiqué dans la tribune d'expression réservée à l'opposition que la modification du PLU aurait un coût beaucoup plus onéreux, de l'ordre de 30 000 à 35 000 € d'où le choix d'une simple révision du règlement du PLU qui s'élève à 7080.00€. La mise en place des nouvelles dispositions prévues par le SCOT en 2025, rendra obligatoire, en toute vraisemblance et par conséquent la révision du PLU. Il n'est donc pas nécessaire que la commune finance 2 révisions du PLU alors qu'une seule suffit !

La modification du règlement permettra la réalisation de certains travaux et l'octroi de permis de construire. C'est donc l'aboutissement d'un choix éclairé du conseil municipal, voté à l'unanimité qui a été porté.

Mme CLERBOUT, Conseillère Municipale, prend la parole et fait remarquer que tous les propos tenus dans cette rubrique ne sont pas validés par l'ensemble des oppositions et que cela reste la propriété de la personne qui signe. A ce titre elle demande que son nom soit spécifié dans la rubrique réservée à l'opposition quand elle écrira, ce en quoi M. OMBREUX, lui confirme que c'est déjà le cas (cf dernier Bulletin où les auteurs des articles d'opposition sont signés). M. OMBREUX rappelle à tous que les délais de remise d'articles doivent être respectés car compromettent l'édition du bulletin.

M. Le Maire, précise que ce conseil ne sera pas enregistré, faute d'un matériel opérationnel.

Le décompte des présents est effectué ; M. Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare le conseil ouvert.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance. Le conseil propose Mme HACCART, qui accepte.

1- Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 12-4-24

Mme DELORY revient sur le point des versements de subventions aux associations. M. le Maire fait remarquer que le tableau détaillé des subventions proposées par la Commission des Finances a été approuvé après débat pour 2 d'entre elles. Le détail des votes a été repris au point 13 du PV.

2- Vote des délibérations :

• Remboursement de factures

Il s'agit de frais payés par certains membres du conseil car la Mairie n'a pas de compte ouvert pour les fournisseurs concernés, à savoir :

- Worldpress pour des frais d'impression et le coût de réabonnement du site internet de la MAIRIE, payé les 13 et 17-5-24 par CB de M. le Maire : $45.60\ € + 177.60\ € = 223.20\ €$
- Bureau Vallée pour la confection de 6 clés d'armoire pour association, payée par Mme VASSEUR le 26-4-24 : 30 €
- Photo first pour le développement de photos lors du goûter des aînés du 15-6-24, payé par Mme DOCQUOIS pour 33 €

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

• Tarif régie événements publics et tickets agents

- Il est proposé d'attribuer à chaque agent communal 1 ticket gratuit pour la fête locale du Cochon Grillé, soit :
 - 14 € pour un adulte
 - 8 € par enfant
- S'agissant du voyage des aînés, en septembre :



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 19-6-2024 à 18 h 30

- :- :- :-

Lieu envisagé : WAMBRECHIES

La délibération à prendre couvre les frais à hauteur de 66 €/ personne, comme en 2023. Il est précisé que ce coût de 66 € est couvert par moitié par la commune, soit 33 €/pers et par moitié par le participant, soit 33 €/pers.

Ce voyage est ouvert aux personnes extérieures à la commune. Le coût qui leur sera proposé est de 66€.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Tarif régie cantine, garderie et mercredis récréatifs**

Il s'agit d'une délibération de principe. Elle couvre la période scolaire du 1-9-2024 au 31-8-2025

Les modalités de règlement sont identiques à celles de l'année en cours. Les remboursements s'effectuent uniquement sous forme d'avoir

Tarifs :

- 3.90 € / enfant
- 3.50€ / agent
- 5.00 € / adulte extérieur
- 1 € / enfant pour la garderie garderie du matin ou du soir

M. Le Maire fait remarquer que les prix restent identiques à l'année dernière malgré une hausse importante du prestataire. Le reste à charge de la commune est donc plus conséquent.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Tarif régie location de salles**

Les tarifs actuels sont maintenus pour les Ablainois, mais il proposé de les augmenter pour les extérieurs.

Le montant de la caution reste inchangé. Le tarif comprend le nettoyage « de finition », les locataires devant nettoyer les locaux après la manifestation. M. DUFAY demande si les coûts d'électricité sont tarifés en sus. M. le Maire indique que NON.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Tarif concessions : cavurnes avec terrain au cimetière**

Il est proposé d'appliquer la même tarification qu'en 2023.

Il est rappelé les tarifs actuels :

- Prix cavurne avec terrain pour 30 ans : 384.00€
- Prix cavurne avec terrain pour 50 ans : 414.00€

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Consultation travaux cimetière dans le cadre de la reprise de concessions**

M. Le Maire précise qu'il est nécessaire de réaliser des travaux, mais sans agrandissement du cimetière.

Une centaine de concessions sont à reprendre ; Il convient de lancer une consultation pour retirer les anciens caveaux et poser de nouveaux caveaux qui seront revendus.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Validation dépenses missions sécurité et contrôle de construction dans le cadre des travaux réalisés dans l'ancien café**

Lors du dernier conseil, le 12-4-2024, il a été acté au point 14, que des mises en concurrence seraient réalisées pour les missions SPS et CTC. M. HAUTREUX, Adjoint aux travaux, procède au résultat de la consultation.

S'agissant du :

- C.T.C. 3 Bureaux ont présenté des offres :



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAİN ST NAZAIRe

Séance du 19-6-2024 à 18 h 30

- :- :- :-

- APAVE : 6 340 € HT
- SOCOTEC : 5 000 € HT
- ALPES CONTROLE : 4 680 € HT

Les 3 dossiers sont conformes au cahier des charges. Il est proposé de retenir soit ALPES CONTROLE pour 4 680 € HT

- S.P.S : 3 Bureaux ont présenté des offres :

- APAVE : 3 510 € HT
- VERITAS : 3 620 € HT
- ALPES CONTROLE : 4 800 € HT

Les 3 dossiers sont conformes au cahier des charges. Il est proposé de retenir APAVE pour 3 510 € HT

M. le Maire rappelle que cette étape permettra de déposer rapidement la demande de permis de construire en vue de réaliser « le projet ».

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- Recrutement d'un agent administratif à temps complet non complet 28h/ semaine en contrat aidé

Suite à une rencontre avec France travail et Cap emploi Pas de Calais qui a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées, il est proposé la création d'un emploi non permanent à temps non complet (28h/semaine) en contrat aidé. Le choix sera réalisé prochainement.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- Adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais et participation financière

Il s'agit d'une complémentaire santé proposée à tout membre du personnel communal, quel que soit son statut avec participation financière de la commune. Depuis 2019, le centre de gestion a passé convention avec la mutuelle MNT, à prix préférentiel. Le catalogue de l'offre est intéressant.

3 tarifs sont proposés par la MNT en fonction de la couverture souhaitée.

Un décret à venir en 2026 porterait à 15 €/pers le minimum à payer par la Mairie.

Lors d'un précédent conseil, la participation de la commune à un contrat de prévoyance avait été fixé à 5€/pers.

Il est proposé de maintenir cette participation communale à hauteur de 5€/pers/mois en cas de souscription d'un contrat santé. Il faudra rajouter 2€ de frais dossier / agent à payer au Centre de Gestion par la Mairie à l'adhésion. Il est prévu qu'une réunion de présentation soit organisée entre le Centre de Gestion, le prestataire MNT et les agents de commune. Il n'y a aucune obligation, c'est un avantage qui est proposé à l'ensemble du personnel au communal.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

3- Information :

- Tour de garde des élections

M. Le Maire fait passer les tableaux des créneaux à couvrir lors des 2 journées d'élections législatives. Il rappelle que c'est un devoir pour les élus de participer à la tenue des urnes et dépouillement.

Il comprend aussi, que ces élections n'étaient pas prévues et que certains ont des locations qu'ils ne peuvent annuler. Il est donc demandé à chacun de proposer des noms de bénévoles pour que toute l'organisation ne souffre pas d'un manque d'effectif. Il informe également que l'accueil des électeurs, pour les 2 bureaux, sera organisé dans les locaux de la GARDERIE.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 19-6-2024 à 18 h 30

- - - - -

- Diverses informations : M. le Maire passe la parole à chaque adjoint :

- Mme DOCQUOIS, 1^{ère} Adjointe :

Rappelle les différents événements à venir :

- Fête de la musique : du 21-6
 - Vacances ouvertes :
 - l'adhésion est de 250 €.
 - 4 familles Ablainoises vont en bénéficier (1 à hauteur de 250€, 1 pour 300€, 1 pour 350€ et la dernière à raison de 60€/semaine en Normandie).
 - La remise des chèques se déroulera au Stade Bollaert le 29-6-24
 - Fête communale du Cochon grillé : week-end prochain
 - Label patrimoine :
 - La commission a reçu l'office du tourisme de Lens, et le Maire de Mont St Eloi pour faire le point sur le souhait d'obtenir le label pour Ablain.
 - Il a été rappelé que la commune dispose déjà du Label « Pays d'Arts et d'Histoires » via la CALL qui est porté par l'office de tourisme de Lens qui peut nous soutenir sur beaucoup d'aspect (communication, aide financière sur projets, réalisation de panneaux...)
 - L'association du Label Patrimoine a conclu un partenariat avec la CUA et l'office du tourisme d'Arras.
 - M. le maire de Mont St Eloi propose une cohabitation pour les 2 offices de tourisme. Il est nécessaire d'obtenir un accord.
- Le salon de la voyance est maintenu les 6 et 7 juillet. Jocelyne rappelle qu'il est important qu'il ait lieu car un don au CCAS est prévu.
- Une sortie des Aînés est programmée en septembre à WAMBRECHIES
- Mme DOCQUOIS fait le point des dons potentiels au CCAS :

 - Don de SENSAS FRITURE : 500 €
 - Don salon de la voyance : 500 €
 - M. le Maire intervient pour indiquer qu'il va voir avec les forains pour placer les manèges à la convenance de la commune
 - M. LOOTEN, Président du Comité des Fêtes, expose ses intentions de dons :
 - * Sur l'achat des jardinières : 150 €
 - * Pour les autres dons, le Comité des Fêtes veut participer mais sur la base de projets actés.

- Mme DOCQUOIS indique également que le principe des Colis aux aînés de + 70 ans est renouvelé par le CCAS sur le même principe que Noël 2023 : recours aux artisans locaux pour une enveloppe de 25€/personne seule et 35€/couple, (soit + 5€ par rapport à l'année dernière)

- M. OMBREUX, 2^{ème} Adjoint :

Rappelle que les centres de loisirs sont organisés du 8-7 au 9-8-2024 et que 10 animatrices (8 ablainoises et 2 de Souchez) composent l'équipe.

Le planning des sorties est riche : visite de ferme, de parc, de Samara, Hardelot....

La colonie en Italie a connu un vif succès

Enfin M. PAILLAUD, enseignant sera remplacé à la rentrée par M. DUFOUR Rémy



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 19-6-2024 à 18 h 30

-:-:-:-

○ **M. HAUTREUX, 4^{ème} Adjoint :**

M. HAUTREUX rappelle les différentes réunions qui ont été organisées depuis le dernier conseil :

- le 22-5-24 : la vérification SSI a été réalisée et conclue sans observation
- le 5-6-24 : réunion avec les techniciens du Département concernant le projet de sécurisation de la rue Lancino. Ils ont pris connaissance des solutions issues des réunions de réflexion qui avaient été organisées. Après de longs échanges, une proposition sera présentée en septembre par ces techniciens.
- le 3-7-2024 sera abordé la problématique de remise aux normes des poteaux d'incendie qui devaient être revus pour tenir compte du changement de réglementation
- le 30-7-24 une commission de sécurité passera pour les salles polyvalentes
- le 30-8-24, sera déposée la demande de permis de construire pour le café et la salle.
- Eglise : en attente du retour des conclusions du service du patrimoine qui est venu sur place pour constater les travaux à réaliser
- Eclairage publique : dossier à poursuivre
- City stade : problème de la musique des jeunes le soir : M. HAUTREUX et M. Le Maire sont intervenus à plusieurs reprises auprès des jeunes. M. HAUTREUX pense avoir été entendu car les échanges se sont déroulés dans un respect mutuel qui semble porter ses fruits. Malgré tout, il est envisagé de poser des panneaux d'information plus ludiques à destination des jeunes.

M. DELORY propose la fermeture du City Stade le soir à 21h.

○ **M. LOOTEN prend la parole et rappelle les différentes manifestations organisées par le Comité des Fêtes :**

- Marché aux puces
- La fête de la musique par l'harmonie et la tenue du bar dans l'ancien café sans utilisation de la licence 4
- Marché artisanale rue Jules Ferry
- Ancien café ouvert samedi et dimanche de ce week-end

○ **Mme HACCART, 3^{ème} Adjointe :**

- A remis à chacun des membres du Conseil Municipal un catalogue de formations organisées par la FECI avec qui nous avons signé une convention.

Elle indique qu'une formation sur le Budget serait programmée à la rentrée, sur place, à destination de tous les élus. Elle attend le retour de l'indication par chacun de sa participation et de ce qu'il souhaiterait voir aborder dans le cadre de cette formation. Il s'agit bien d'une formation à la carte. Belle occasion de se faire entendre sur les attentes dans ce domaine.

Le Conseil Municipal prend fin

Le Maire,

Philippe VANTORRE

Le Secrétaire de séance,

Isabelle HACCART